

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

07/04/2017

Dossier complet le :

20/04/2017

N° d'enregistrement :

F01117P0058

1. Intitulé du projet

DUP modificative en vue de l'implantation d'équipements publics secteur des Battiers Ouest à CORMEILLES EN PARISIS

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

VILLE DE CORMEILLES EN PARISIS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BOEDEC Yannick Maire de Cormeilles en Parisis

RCS / SIRET

219 501 764 000 19

Forme juridique

7210 Commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39 travaux de construction et opérations d'aménagement	La surface de planchers à construire est d'environ 21.000m ² L'assiette du terrain aménagé est de 7,5 ha
41.a Aires de stationnement ouvertes au public	Création de 180 places de stationnement

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet est situé au lieu dit les Battiers ouest de la commune de Cormeilles en Parisis.

Ce site, classé en zone UL au PLU a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2010 en vue de l'implantation de nouveaux équipements publics.

L'installation d'un lycée d'enseignement général décidé par la Région Ile de France par délibération en date du 09 mars 2017 en lieu et place d'un centre aéré et de serres municipales rend nécessaire la modification de la DUP initiale.

Le projet nécessite au préalable le défrichage du terrain non boisé constitué de bosquets et végétation spontanées et la déconstruction d'une maison d'habitation de 50m² appartenant à l'Etat et de quelques appartements sommairement aménagés

Le projet prévoit, outre la construction en cours d'une école de musique et de danse (2.200m²), la réalisation d'un lycée d'enseignement général de 1200 élèves (11.700m²), d'un centre sportif comprenant 1 gymnase (5.500m²) 1 tribune-vestiaire de 300 places ainsi que de 2 terrains de foot/rugby et 1 boulodrome, et enfin d'une maison de la jeunesse (500m²). La capacité totale d'accueil de ces équipements est inférieure à 5000 personnes. Ces constructions s'accompagnent de l'aménagement des espaces publics les reliant entre eux : création de 180 places de stationnement public, élargissement et requalification de la voie communale qui traverse le site, la rue Riera et Christy, aménagement d'un parvis, d'une promenade plantée, de noues et d'agréments paysagers contribuant à l'insertion paysagère de l'ensemble du projet et permettant la gestion des eaux pluviales

4.2 Objectifs du projet

La Ville de Cormeilles s'est fortement développée à partir des années 1980 principalement dans sa partie Sud et entend poursuivre ce développement pour répondre aux besoins de logements.

Il y avait 14.500 habitants en 1980 ; il y en a maintenant 24.000 et il y en aura plus de 30.000 d'ici 10 ans avec l'achèvement de la ZAC des Bois Rochefort, l'aménagement des quais de Seine sur le site industriel occupé par la société Lafarge et le projet de requalification du centre-ville autour de la gare.

Ce dynamisme démographique conduit la Région, le Département et la Ville à programmer la réalisation de nouveaux équipements publics à court et moyen terme

La Région vient d'inscrire à son programme pluri annuel la réalisation d'un lycée d'enseignement général de 1200 élèves.

Le Département va réaliser d'ici 1 an un troisième collège public de 700 élèves dans la ZAC des Bois Rochefort.

La Ville, après avoir réalisé une piscine intercommunale, construit maintenant une école de danse et de musique et un auditorium. Elle envisage par la suite:

-la réalisation d'un complexe sportif répondant aux besoins des futurs collège et lycée ainsi que ceux de la population, les infrastructures existantes étant saturées

-la réalisation d'une maison de la jeunesse

Le site proposé a été choisi en raison, d'une part de sa situation privilégiée à moins de 15' à pied de la gare et de sa bonne desserte en transport en commun et, en raison, d'autre part des emprises foncières importantes et mobilisables.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans un premier temps seront réalisés la construction du lycée par la Région Ile de France et le gymnase par la Ville.

Ces deux chantiers seront exécutés indépendamment l'un de l'autre mais de manière concomitante. Leur coexistence ne sera pas source de difficultés dans la mesure où tous deux se réalisent dans des espaces parfaitement délimités et suffisamment éloignés l'un de l'autre.

Les espaces publics liés à ces deux superstructures à savoir le parvis, la promenade plantée reliant tous les équipements existants et futurs, les places de stationnements et la requalification de la rue Riera et Christy (mise à double sens, piste cyclable, trottoirs et places de stationnement latéral) seront réalisés par la Ville. Ces aménagements seront effectués en cohérence avec les travaux de constructions des deux ouvrages précités

La livraison de l'ensemble est envisagée à l'horizon 2020 -2021

Les autres équipements à savoir la maison de la jeunesse d'une part et les terrains de sports extérieurs et tribune vestiaire d'autre part seront réalisés ultérieurement sans échéance pour l'instant défini.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet s'inscrit dans le projet urbain défini en 2010 et en partie réalisée consistant à créer un nouveau cœur de vie au sud de la Ville. Les espaces publics ont été organisés afin de créer un lieu unissant d'anciens antagonismes en rassemblant ville et nature, sport et culture, Jeune et sénior, divertissement et connaissance.

Les équipements publics seront reliés entre eux par une promenade plantée rejoignant le quartier des champs Guillaume à la coulée verte et traversant des lieux de vie telle que la place centrale (déjà réalisée) à la coulée verte.

Ces équipements seront facilement accessibles grâce à la bonne desserte en transport commun du site (ligne 30 .05 desservant le RER A à Sartrouville, la gare SNCF à Cormeilles (ligne J) et le RERC à Montigny Beauchamp; ligne 3 reliant le T2 à Bezons à la gare de Cormeilles).

2 emplacements de stationnement d'une capacité globale de 180 places prévus dans le projet s'ajouteront aux 3 emplacements déjà existants d'une capacité globale de 200 places

Ces équipements seront desservis par des pistes cyclables rejoignant le réseau existant et qui à terme se prolongera jusqu'à la gare SNCF

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis aux demandes de
 Déclaration d'utilité publique modificative
 Déclaration au titre de la loi sur l'eau
 De permis de construire pour les constructions

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du terrain :	7,5ha
Surfaces totales de planchers :	18.700m ²
Superficie de la voirie	3.720m ²
Stationnement : 180 places	180 places
Superficie du parvis (2560m ²)	2560m ²
Superficie de la promenade plantée	2520m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue de Saint Geramin côté pair à partir du n° 92 et de part et d'autre de la rue Riera et Christy à Corneilles en Parisis.

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

DUP modificative emportant mise en compatibilité du POS relative à l'aménagement urbain de la zone sud (Les Battiers ouest) en vue de l'implantation de nouveaux équipements publics
 Les équipements publics projetés étaient:
 Une médiathèque
 Serres municipales,
 centre de loisirs
 Judothèque-salle de billard , maison des associations
 Gymnase et complexe footballistiques

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est couvert par la zone D du plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aérodrome de Paris- Charles de Gaulle- approuvé le 03 avril 2007 Le site borde la rue de Saint germain , secteur affecté par le bruit (catégorie 4) par arrêté préfectoral du 27/09/2001
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Corneilles en Parisis est concernée par un plan de prévention des risques naturels (PPRN) approuvé le 30 janvier 2015. Elle est aussi concernée par un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) approuvé le Le projet n'est située dans une aucune zone à risque ni au titre du PPRN ni à celui du PPRI
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas répertorié sur les bases de données BASIAS et BASOL. Il n' a pas accueilli d'activité soumise à réglementation
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain, (7,5ha) se situe en limite nord d'une poche agricole enclavée (40 ha), comprenant des parcelles agricoles cultivées, des espaces de végétations spontanées, des bosquets et des fonds de jardins dont certains en verger, qui, sans caractère exceptionnel, contribuent à la biodiversité des lieux et au maintien d'espèces animales trouvant là des espaces de transition écologique entre des entités naturelle plus fortes : vallée des coteaux de la Seine, Butte bois «e du Parisis, Forêt de Saint Germain. C'est pourquoi cet espace a été partiellement classé dans le PENS (environ 20ha) On y note la présence de lapins de garenne, renard roux et quelques oiseaux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La surface agricole exploitée, en culture ou en jardins potagers représente 50% de la superficie du terrain. L'autre moitié est constitué de bosquets et de végétations spontanées
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déplacements et trafics seront ceux générés par la réalisation de ces nouveaux équipements et principalement le lycée de 1.200 élèves et les équipements sportifs qui toutefois ne s'effectueront pas aux mêmes heures. la mise en double sens de la rue Riera et Christy aboutira principalement à un transfert de trafic (qui est essentiellement local) entre la rue de Saint Germain et la rue de Verdun
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	les sources de nuisances sonores seront celles du fonctionnement d'un lycée de 1.200 élèves et celles d'un centre sportifs comportant 2 terrains de foot/ rugby Le site borde la rue de Saint germain , secteur affecté par le bruit (catégorie 4) par arrêté préfectoral du 27/09/2001

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Par la nature des équipements prévus (centre sportif et lycée pour l'essentiel) il engendre des émissions lumineuses Le réseau viaire qui longe le site (rue de Saint Germain) ou qui le traverse (rue Riera et Christy) est éclairé par l'éclairage public)
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets d'eaux usées se feront par raccordement au réseau d'assainissement existant Les eaux pluviales seront infiltrées dans le sol par le biais de noues. Une surverse sera néanmoins prévue dans le réseau d'eaux pluviales existant rue Riera et Christy .
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Partiellement : la surface agricole exploitée, en culture ou en jardins potagers représente 50% de la superficie du terrain

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet a pour effet de réduire les espaces agricoles et naturelles sans grandes qualités exceptionnelles comportant une bonne proportion de friches de végétation spontanées; le projet fera une large part à l'aménagement d'espaces paysagers (promenade plantées, noues et autres agréments paysagers).

L'autre incidence du projet est liée aux nuisances sonores produites principalement par les activités sportives collectives de plein air

Le gymnase à l'est et la tribune/vestiaire au nord constituera un écran sonore

Ce dispositif sera complété par la création d'un dispositif merlon/noue végétalisé à l'ouest des terrains

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le terrain a été classé en zone UL dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique (arrêté préfectoral du 29 octobre 2010) en vue de l'implantation de nouveaux équipements publics. Le projet n'a pas fait l'objet d'étude d'impact.

Il y a eu depuis un début d'exécution avec la construction en cours d'une école de musique et de danse.

La modification de la DUP, objet du présent du dossier, a pour raison l'installation d'un lycée d'enseignement général de 1200 élèves en lieu et place d'un centre aéré et de serres municipales.

Les enjeux environnementaux sont inchangés.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

CORMELLES EN PARISIS

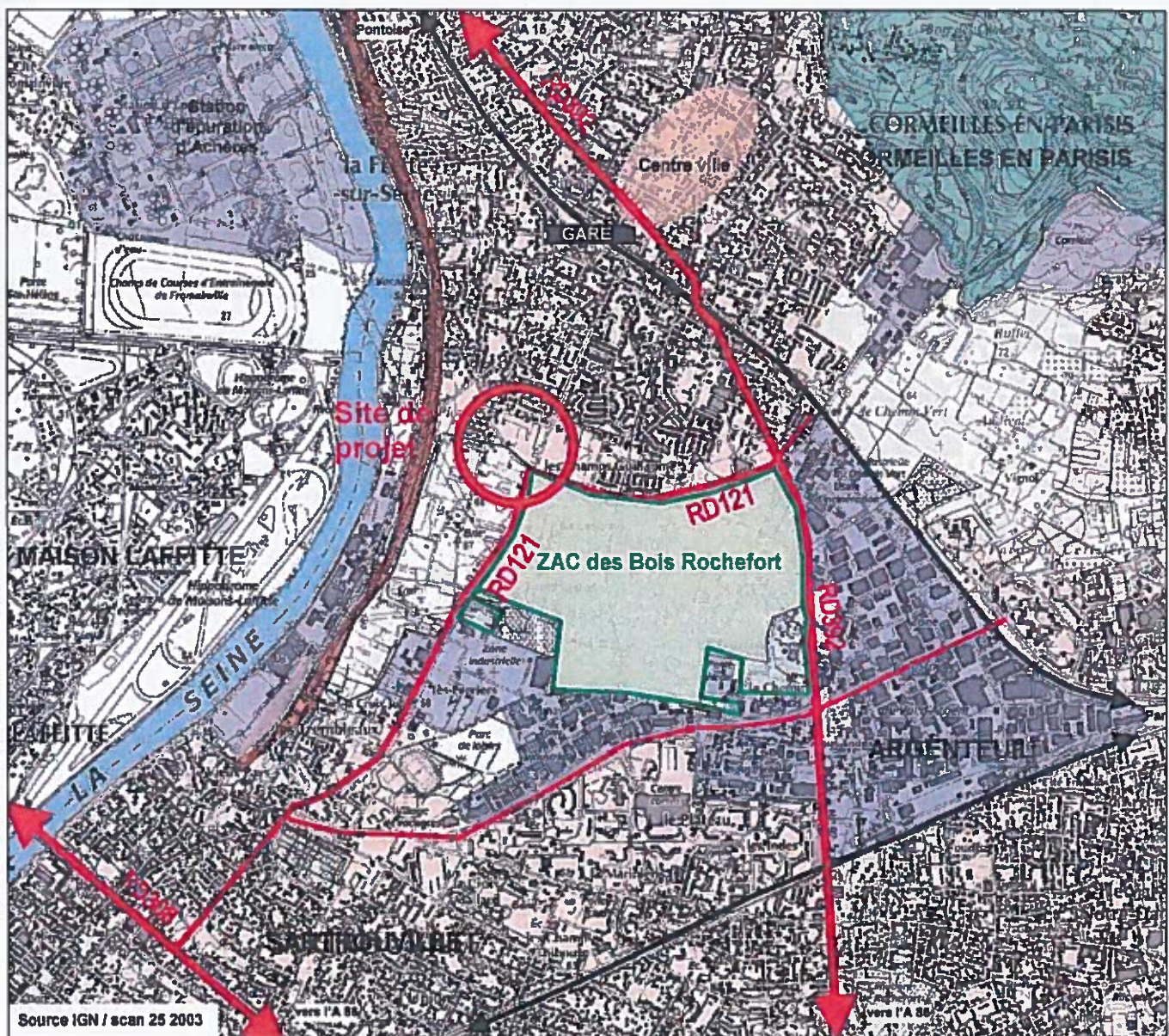
le

20 avril 2017

Signature

Ville de Cormeilles-en-Parisis

Déclaration d'Utilité Publique des Battiers ouest PLAN DE SITUATION





Périmètre de la DUP

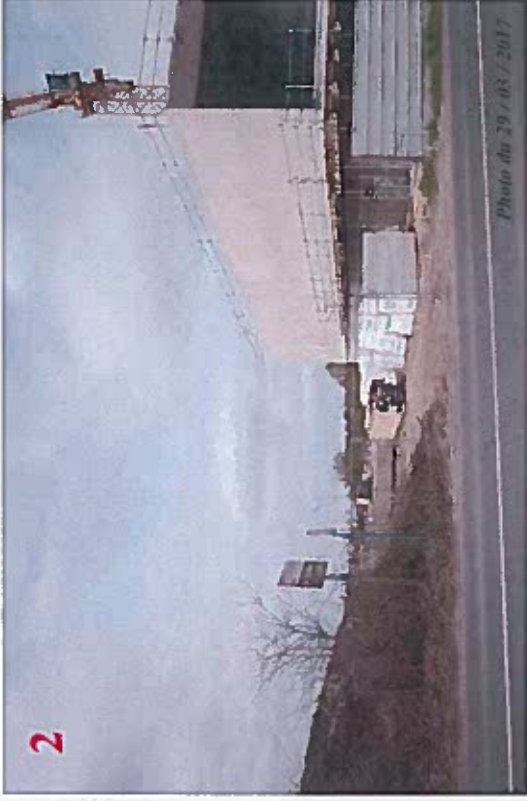
Prises de vue

NORD





Vue proche depuis la rue de St. Germain. Extrémité Nord Est de la zone de projet. Vue sur la Maison des art (Studios 240) en cours de construction.



Vue proche depuis la rue de St. Germain, Esplanade Jean Ferrier. Vue sur la façade Sud de la Maison des art en cours de construction.



Vue depuis la rue de St. Germain sur l'esplanade Jean Ferrier montrant, à Gauche le Théâtre du Cormier et à droite la piscine "Les Océanides".



Vue depuis la rue de St. Germain sur le complexe sportif Léo Tavarez.



Photo du 29 / 03 / 2017

Vue proche depuis la rue Riéra & Christy sur la partie Nord de la zone de projet.



Photo du 29 / 03 / 2017

Vue proche depuis la rue Riéra & Christy sur l'école Jules Verne



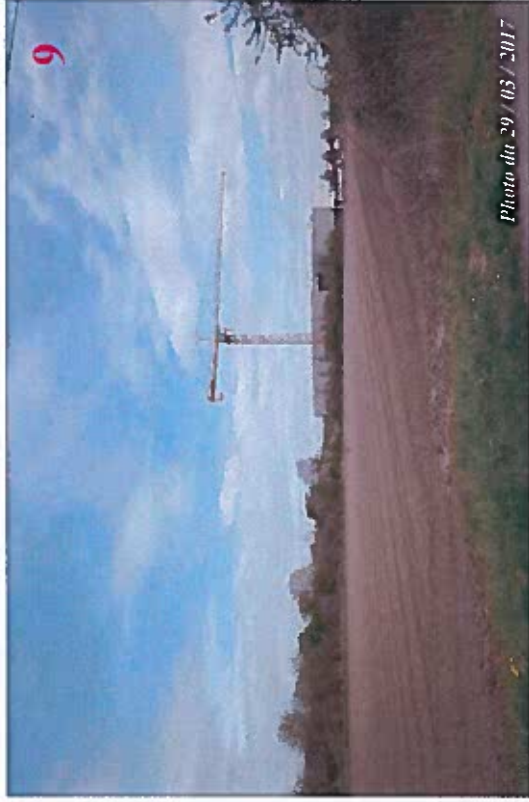
Photo du 29 / 03 / 2017

Vue proche depuis la rue Riéra & Christy sur la partie Ouest de la zone de projet.



Photo du 29 / 03 / 2017

Vue proche depuis la rue Riéra & Christy. Vue sur la partie Nord de la zone de projet, montrant la Maison des arts en cours de construction.



9
Photo du 29 / 03 / 2017
Vue proche depuis la rue Riéra & Christy sur la partie Est de la zone de projet. Au loin, la Maison de arts en cours de construction.



10
Photo du 29 / 03 / 2017
Vue proche depuis l'angle de la rue Riéra & Christy et la rue de Verdun. Vue sur la partie Est de la zone de projet, montant, au loin la Maison de arts en cours de construction et le complexe sportif Léo Tavares.

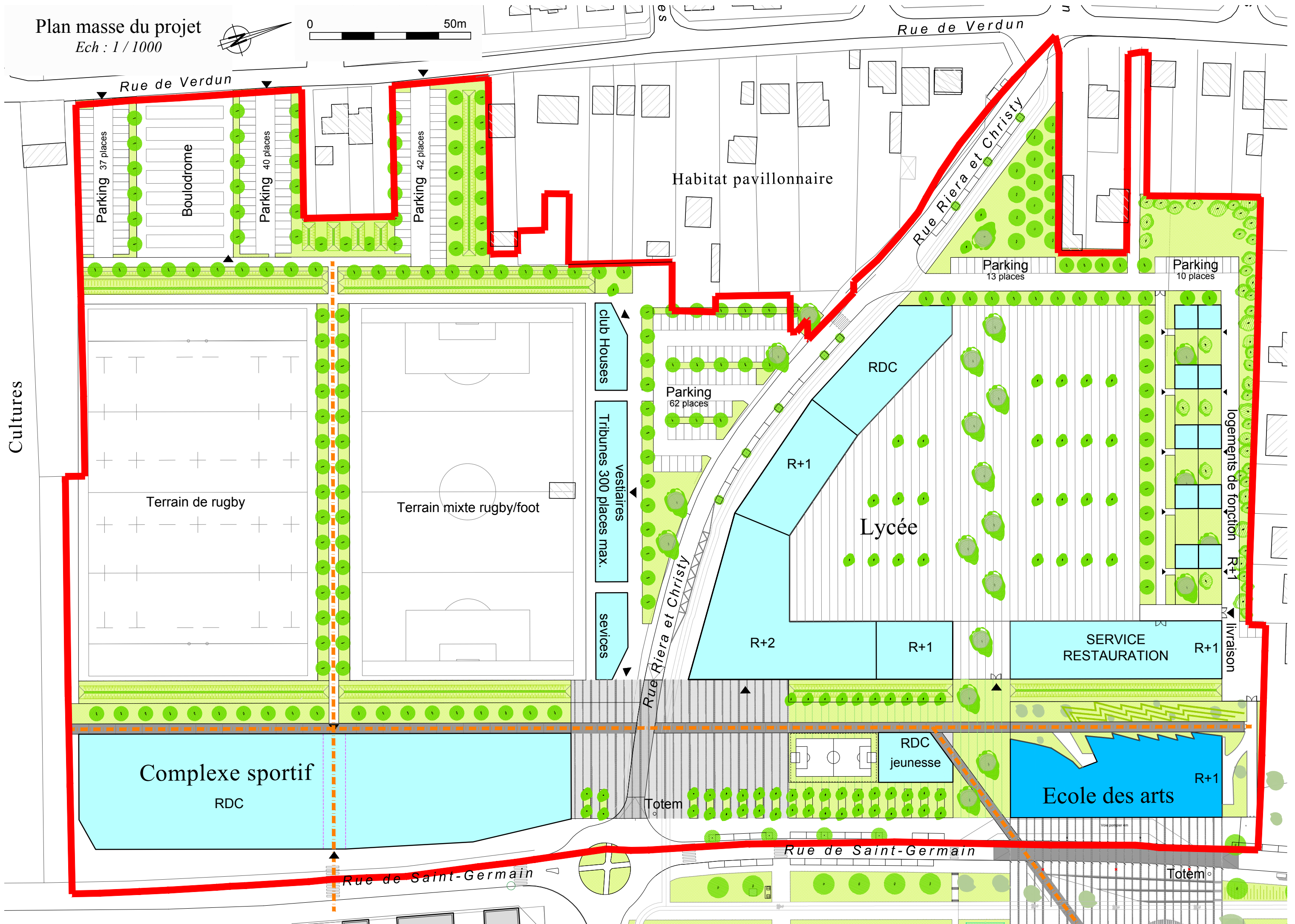
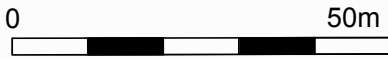


11
Photo du 29 / 03 / 2017
Vue proche depuis l'école Jules Vernes, Rue de St. Germain. Vue sur la partie Ouest de la zone de projet, montant les champs et au loin les habitations de la rue de Verdun.



12
Photo du 29 / 03 / 2017
Vue proche depuis la rue de St. Germain, montant les champs et une habitation appartenant à l'état, en cours d'acquisition par la commune.

Plan masse du projet
Ech : 1 / 1000



Rue de Verdun

Rue de Verdun

Parking 37 places

Boulodrome

Parking 40 places

Parking 42 places

Habitat pavillonnaire

Rue Riera et Christy

Parking 13 places

Parking 10 places

Cultures

Terrain de rugby

Terrain mixte rugby/foot

club Houses

Tribunes 300 places max. vestiaires

services

Parking 62 places

RDC

R+1

Lycée

R+2

R+1

SERVICE RESTAURATION R+1

logements de fonction R+1

livraison

Complexe sportif RDC

RDC jeunesse

Ecole des arts R+1




Rue de Saint-Germain

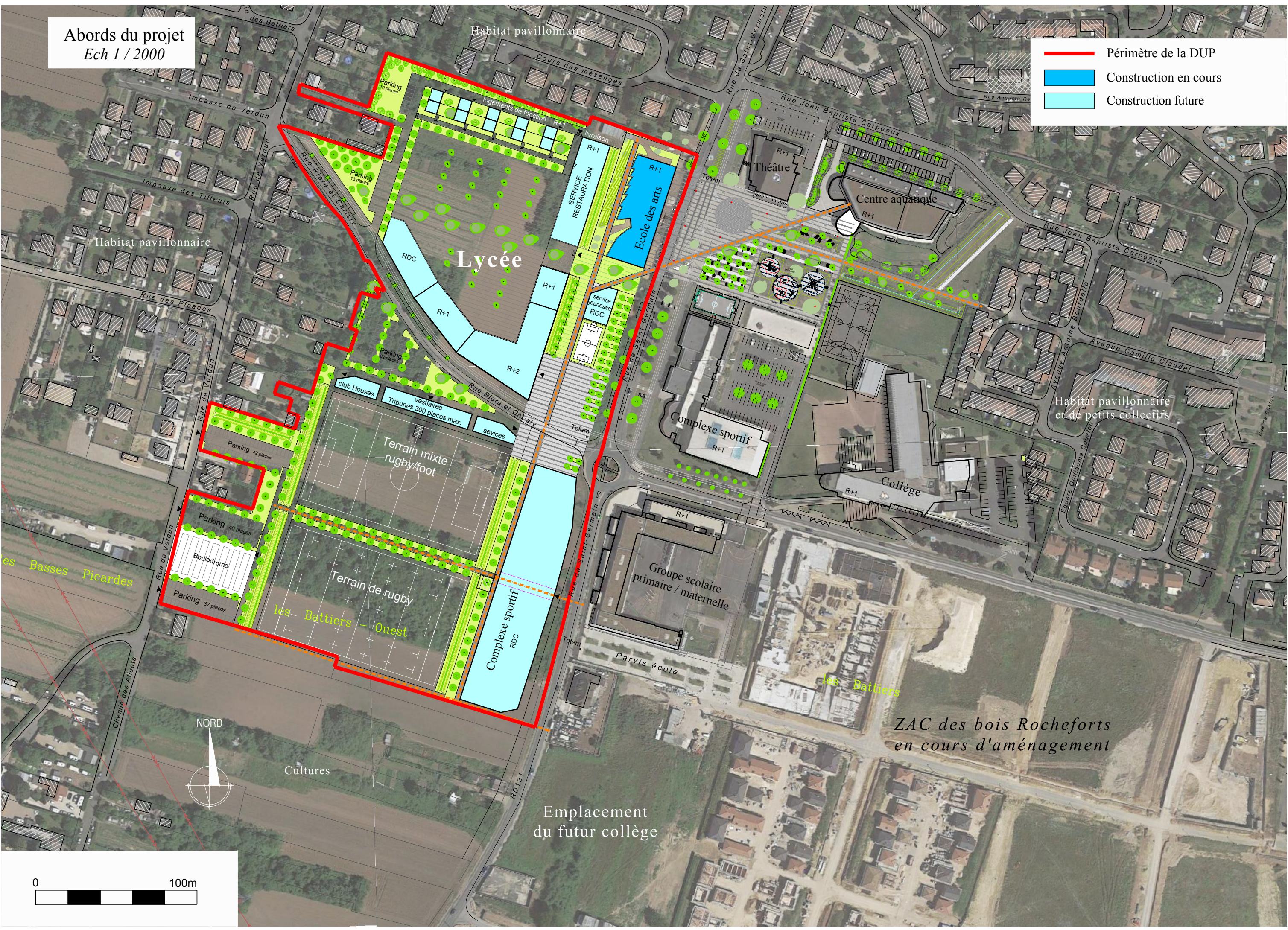
Rue de Saint-Germain

Totem

Totem

Abords du projet
Ech 1 / 2000

-  Périmètre de la DUP
-  Construction en cours
-  Construction future



Lycée

R+1

R+1

R+2

R+1

R+1

R+1

R+1

R+1

R+1

R+1

NORD





ZAC des bois Rocheforts
en cours d'aménagement

Emplacement
du futur collège



Déclaration d'Utilité Publique des Batières ouest SITUATION DU PROJET ET DES SITES NATURA 2000



-  Site d'intérêt communautaire
-  Zone de protection spéciale (Directive oiseaux)
-  Zone de projet